REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-627 DU 9 OCTOBRE 2014

Chargeant **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes, de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, pour compter du dimanche 20 jusqu'au vendredi 25 juillet 2014.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

VU le Décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013, portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du dimanche 20 jusqu'au vendredi 25 juillet 2014, **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes, est chargé de l'intérim de Monsieur **Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 9 octobre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 1 AN 1 HCJ 1 CS 1 CC 1 CES 1 HAAC 1 MINISTERES 26 SGG 1 JO 1